

DES PROFESSIONNELS À

VOTRE ÉCOUTE

médecins, sages-femmes,
assistantes sociales ou psychologues

Alcooliques anonymes

39, bd Ambroise Croizat
91100 Corbeil-Essonnes
01 60 89 07 82

Comité départemental de prévention de l'alcoolisme (CDPA)

38, allée Jean Rostand
91000 Évry
01 69 87 72 02

Service d'addictologie

Centre hospitalier de Longjumeau
159, rue du Président François Mitterrand
91160 Longjumeau
01 64 54 33 33

Services d'hépatogastroentérologie

des centres hospitaliers et des cliniques

Maisons des solidarités



**ALCOOL ET GROSSESSE
ATTENTION
DANGER !**

**Le Conseil général
vous informe**



TOUTE CONSOMMATION D'ALCOOL OCCASIONNELLE OU RÉGULIÈRE PEUT ÊTRE NOCIVE POUR VOTRE BÉBÉ.

■ LES DANGERS DE L'ALCOOL

Comme le tabac et les médicaments ou le cannabis, l'alcool passe facilement de votre sang à celui de votre bébé. Cela peut perturber gravement son développement :

- retard de croissance
- prématurité
- malformations
- troubles du développement psychomoteur

■ LES ÉQUIVALENCES

C'est l'alcool contenu dans les boissons alcoolisées et non la boisson elle-même qui est dangereuse.



■ L'ALCOOL : UNE MALADIE ?

La prise fréquente ou importante d'alcool n'est ni une faiblesse, ni une tare, mais une maladie que l'on peut soigner. À tout moment de la grossesse, l'arrêt de la consommation est bénéfique : **il n'est jamais trop tard !**



Il est recommandé
de vous **ABSTENIR**
de toute boisson alcoolisée
dès le **DÉBUT**
de votre **GROSSESSE**
et **PENDANT L'ALLAITEMENT.**

